

Cours interentreprises pour les graphistes CFC

Concept

9 juillet 2010

1 Bases

1.1 But

Les cours interentreprises (CI) complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire. Les cours sont obligatoires pour toutes les personnes en formation.

1.2 Organes responsables

Les organes responsables des cours sont les associations professionnelles Swiss Graphic Designers (SGD) et l'Union suisse des graphistes (USG).

1.3 Organes

Les organes des cours sont :

- a la commission de surveillance ;
- b la commission des cours.

Les commissions s'auto-constituent et se donnent un règlement d'organisation. Au moins un(e) représentant(e) des cantons doit être délégué(e) au sein de la commission des cours.

1.4 Contenu des cours

Les contenus des cours interentreprises (appelés cours ci-après) se fondent impérativement sur le plan de formation.

1.5 Appréciation des prestations

Les prestations des personnes en formation dans le cadre des cours interentreprises sont appréciées au moyen de notes et font partie intégrante de la procédure de qualification. Voir plan de formation, partie D, procédure de qualification.

3 | 7

1.6 Période, durée et thèmes principaux

Cours	Période	Durée	Thèmes principaux / Objectifs généraux
I	1 ^{er} semestre	5 jours à 8 heures	Informatique – Réalisation
II	3 ^e semestrer	5 jours à 8 heures	Techniques de production – Conception détaillée – Réalisation
III	5 ^e semestre	5 jours à 8 heures	Idée et concept – Idée – Concept

1.7 Exigences posées aux enseignants

Les exigences posées aux enseignants se fondent sur les dispositions légales de l'ordonnance sur la formation professionnelle (art. 45 LFPr).

Art. 45 (LFPr) Formateurs

- 1 Les formateurs sont des personnes qui, dans le cadre de la formation professionnelle initiale, dispensent la formation à la pratique professionnelle.
- 2 Les formateurs disposent d'une formation qualifiée dans leur spécialité professionnelle et justifient d'un savoir-faire pédagogique, méthodologique et didactique adéquat.
- 3 Le Conseil fédéral fixe les exigences minimales de la formation des formateurs.
- 4 Les cantons veillent à assurer la formation des formateurs.

Exigences posées au personnel enseignant qui, en tant que spécialistes, enseignent moins de 4 leçons hebdomadaires par an dans le cadre des cours interentreprises. Spécialistes issus de la pratique.

Art. 45 (OFPr) Autres formateurs

(art. 45 LFPr)

Les formateurs actifs dans les cours interentreprises et dans d'autres lieux de formation comparables, dans des écoles de métiers ou dans d'autres institutions de formation à la pratique professionnelle reconnues doivent :

- c. avoir suivi une formation à la pédagogie professionnelle de :
 - 1. 600 heures de formation pour une activité principale,
 - 2. 300 heures de formation pour une activité accessoire.

Art. 46 (OFPr) Enseignants de la formation initiale scolaire et de la maturité professionnelle

(art. 46 LFPr)

2 Pour être autorisé à enseigner les branches spécifiques à la profession, l'enseignant doit avoir :

- b. une formation à la pédagogie professionnelle de :
 - 2. 300 heures de formation s'il exerce son activité à titre accessoire.

Art. 47 (OFPr) Activité d'enseignant à titre accessoire

(art. 45 et 46 LFPr)

- 1 Les formateurs engagés à titre accessoire exercent cette activité en plus de leur activité professionnelle dans le domaine correspondant.
- 2 Est réputée activité à titre principal toute activité égale au minimum à la moitié du temps de travail hebdomadaire.
- 3 Les personnes qui enseignent moins de quatre heures hebdomadaires en moyenne ne sont pas soumises aux dispositions de l'art. 45, let. c., et de l'art. 46, al. 2, let. b., ch. 2.

1.8 Financement des cours

Sur la base du budget général présenté à la CSFP en vue de la détermination du montant de la subvention fédérale, les commissions des cours établissent un budget pour les frais des cours. Chaque commission des cours soumet annuellement le budget pour approbation à la représentation cantonale et établit une fois par année à l'intention de la commission de surveillance un rapport contenant une vue d'ensemble des coûts.

4 | 7

Chaque commission des cours tient sa propre comptabilité.

1.9 Organisation et organes responsables

Voir règlement d'organisation.

2 Cours I Informatique : matériel et logiciels, périphérie

2.1 Description

Le cours transmet aux personnes en formation les connaissances de base les plus récentes relatives au système d'exploitation et de réseau. Il traite les propriétés spécifiques des appareils périphériques tels que l'imprimante, le scanner ou les supports des données. Les personnes en formation sont initiées aux programmes informatiques les plus courants et familiarisées avec leurs propriétés.

Les personnes en formation élaborent de manière professionnelle un document numérique et utilisent correctement les formats des images.

Elles prennent connaissance des propriétés des produits chimiques et techniques qu'elles utilisent et des risques que ces produits présentent.

Elles apprennent les principales règles d'ergonomie pour l'installation de leur place de travail et sont informées des conséquences possibles résultant d'une trop forte tension psychique au travail.

2.2 Contenus

Objectifs détaillés selon plan de formation.

2.3 Nombre de personnes par classe

La taille des classes est fonction des réalités et particularités locales du lieu de cours.

2.4 Infrastructure

Poste d'enseignant avec projecteur numérique (beamer), postes individuels pour chaque personne en formation, matériel informatique et logiciels modernes, appareils périphériques (imprimantes, scanner) en nombre suffisant. 5 | 7

2.5 Lieu de cours

Les commissions des cours déterminent les lieux de cours.

3 Cours II Techniques de production

3.1 Description

Le cours transmet aux personnes en formation les connaissances de base des techniques de production les plus courantes pour les médias imprimés et les médias électroniques. Les personnes en formation gagnent ainsi une vue d'ensemble des techniques et processus de production modernes les plus courants et apprennent à connaître les différentes catégories de supports d'impression et leurs propriétés.

Les personnes en formation sont familiarisées avec le processus de réalisation d'un mandat de création graphique et avec les outils et moyens auxiliaires requis à cet effet. Elles prennent connaissance de solutions proposées par des spécialistes permettant de résoudre des tâches données dans le cadre de la réalisation.

Elles sont initiées aux techniques de production les plus courantes, à leurs avantages, leurs inconvénients, leur impact sur l'environnement et apprennent à connaître les instruments de l'assurance qualité.

3.2 Contenus

Objectifs évaluateurs selon plan de formation.

3.3 Nombre de personnes par classe

La taille des classes est fonction des réalités et particularités locales du lieu de cours.

3.4 Infrastructure

Salles de classes, centres de production du domaine de la communication.

3.5 Lieu de cours

Les commissions des cours déterminent les lieux de cours.

4 Cours III

Idée et concept

4.1 Description

Le cours transmet aux personnes en formation les méthodes les plus courantes de recherche d'idées innovantes et montre la manière de développer avec succès des concepts visuels. Il rend les personnes en formation aptes à évaluer la qualité des idées et des concepts sous l'angle de la créativité, du caractère novateur et du message à communiquer, à présenter les idées et les concepts avec les moyens appropriés et à argumenter de manière compréhensible. Ce faisant, les personnes en formation sont également sensibilisées aux aspects écologiques.

Les personnes en formation sont initiées aux principales méthodes de recherche d'idées innovantes et aux raisons de la systématisation de la recherche d'idées. Dans le cadre d'exercices pratiques et de travaux de groupe, elles se familiarisent avec les objectifs de la formation et procèdent à des applications pratiques.

Ce cours encourage spécialement le travail d'équipe et les échanges dans ce cadre. C'est la raison pour laquelle il doit regrouper différentes classes de toute la Suisse dans un lieu particulier (centre de cours, campus réservé aux séminaires, etc.). Les enseignants se distingueront par leur personnalité et leurs aptitudes créatrices.

4.2 Contenus

Objectifs évaluateurs selon plan de formation.

4.3 Nombre de personnes par classe

La taille des classes est fonction des réalités et particularités locales du lieu de cours.

7 | 7

4.4 Infrastructure

Ateliers, salles de dessin

4.5 Enseignants

Spécialistes issus de la pratique, personnalités se distinguant par leurs aptitudes créatrices

4.6 Lieux de cours

Lieux de cours centraux: deux en Suisse alémanique, un en Suisse romande et un en Suisse italienne.